

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

| Arrivées à CAHORS | Départs de CAHORS | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | PÉRIGUEUX | BORDEAUX | PARIS |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| 11 h. 10 ^m matin. | 5 h. 10 ^m matin. | 6 h. 53 ^m matin. | 10 h. 12 ^m matin. | 10 h. 28 ^m matin. | 10 h. 45 ^m matin. | 4 h. 27 ^m soir. | 12 h. 45 ^m matin. |
| 5 » 7 » soir. | 1 » 20 » soir. | 2 » 55 » soir. | 3 » 56 » soir. | 4 » 22 » soir. | 5 » 51 » soir. | 10 h. 19 — 11 h. 17 soir. | 4 » 39 » » |
| 9 » 41 » » | 5 » 40 » » | 7 » 24 » » | 8 » 46 » » | 9 » 24 » » | 10 » 54 » » | * * * | » 4 » soir. |

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 31 Octobre.

La reprise de la session parlementaire a eu lieu hier à Versailles. Nos lecteurs peuvent compter sur notre exactitude dans le résumé des importantes délibérations qui vont avoir lieu. C'est le vote du Budget qui occupera les Chambres, et nous souhaitons vivement qu'aucun incident purement politique ne vienne interrompre cette discussion. Malheureusement les intransigeants de la gauche et les bonapartistes, M. Naquet et M. Roucher, ont le plus grand intérêt à agiter l'opinion pour qu'on s'occupe d'eux. Souhaitons, en ce cas, que la majorité, préoccupée avant tout de la prospérité et du relèvement de la France, ferme la bouche, le plus promptement possible, à ceux qui poursuivent le triomphe de la démagogie ou le retour du Césarisme.

Le *Soleil* prête au cabinet le désir et l'espoir de grouper tous les députés qui n'appartiennent pas aux partis extrêmes en un grand parti constitutionnel de gouvernement. Cela serait excellent.

Mais avant tout, pour former, pour inspirer, pour conduire un grand parti constitutionnel de gouvernement, il faut avoir une politique de gouvernement, qui soit fixe et ferme, et qui soit conservatrice.

La défense de la Constitution et la défense sociale, tel doit être à l'intérieur le principal but et le premier souci du gouvernement. Ce but et ce souci embrassent toutes les mesures d'ordre public, moral autant que matériel; et par conséquent ce ne sont pas seulement les droits de la propriété et les liens de la famille qu'il ne doit pas laisser s'affaiblir dans les esprits, ce sont aussi les croyances religieuses.

Les croyances religieuses ne sont nullement, comme le prétend la presse radicale, en antagonisme avec les lois civiles et les idées modernes. Est-ce qu'elles ont empêché les transformations successives par lesquelles la France a passé depuis neuf siècles? est-ce qu'elles ont enrayé les progrès considérables qui se sont accomplis sous le sceptre des rois de la maison de France?

On calomnie le catholicisme, quand on dit que la civilisation moderne ne peut continuer sa marche à travers les siècles et les peuples qu'en s'en séparant. Le *Soleil* rappelle qu'elle est sortie de ses

flancs, et que ce n'est pas à elle à renier son père.

Nous devons exprimer le regret que M. Gambetta ait fait une sortie malheureuse contre.... le *cléricalisme*, vrai fantôme qui hante les cervelles démagogiques. Ceux qui ont inventé le mot *cléricalisme* ne rêvent véritablement que la destruction de l'Eglise, ce qui est une aberration et une impossibilité. M. Gambetta, a fait, en cette occasion, un sacrifice inutile à des passions et à des préjugés plus absurdes que redoutables.

M. Gambetta a parlé de l'empire en termes indignés. Il a dit que Napoléon III était un *aventurier sinistre*. Le mot est dur, quoique le règne de Napoléon III nous ait valu quinze milliards de dettes environ, et ait valu à l'Allemagne deux provinces françaises.

Tous les journaux consacrent de longs articles au discours prononcé à Belleville par M. Gambetta, devant un auditoire de 4,000 personnes. Nous ne pouvons mieux faire connaître cette harangue que par l'appréciation suivante du *Moniteur universel* :

Le discours prononcé par M. Gambetta à Belleville peut être considéré comme le développement logique et nécessaire de son allocution des Crêtes. En Suisse, il avait constaté que la séparation se faisait chaque jour plus large entre lui et les intransigeants. Mais, d'une part, il n'avait point spécialement indiqué les points sur lesquels portaient principalement ces dissidences, et, d'un autre côté, on pouvait légitimement s'étonner que ces paroles si graves, affirmant plus énergiquement que jamais la nécessité d'une politique de transaction, prononcées à l'étranger, n'eussent point été, depuis lors, confirmées par des déclarations nouvelles.

Aujourd'hui ce double reproche ne peut plus être adressé à M. Gambetta. C'est Belleville même qu'il a choisi pour compléter ses explications et l'on pourrait croire qu'il a fait véritablement preuve de courage en affrontant un public qui ne passe point pour être très-favorable à ce qu'on a appelé la politique opportuniste. Il ne faudrait point exagérer pourtant les difficultés au-devant desquelles M. Gambetta est allé si allègrement. On peut se souvenir, en effet, que lors des élections du 20 février il se présenta devant les électeurs du 20^e arrondissement sans programme et sans aucun engagement. Il n'en fut pas moins élu à une immense majorité, et ses adversaires ne purent réunir qu'un chiffre de voix ridicule. Puis, vraiment, personne ne possède aujourd'hui au même degré que M. Gambetta l'éloquence puissante et large qui finit toujours par entraîner les foules, quelque peu favorables que soient leurs

dispositions initiales. On a pu le constater souvent, même dans des réunions composées tout autrement. Une fois de plus l'expérience a été décisive, et à la froideur des premiers moments ont succédé les applaudissements enthousiastes qui ont terminé la séance.

Ceci dit, il nous semble qu'on peut sans inconvénient négliger dans le discours de M. Gambetta tous les détails et ne s'attacher qu'aux paroles relatives à l'amnistie. Dans la discussion qui eut lieu à la Chambre des députés, M. Gambetta avait, comme on sait, refusé de s'associer au vote de la proposition d'amnistie pleine et entière; mais il n'avait point alors fait connaître les raisons déterminantes de cette résolution. Ces raisons, qu'il invoque aujourd'hui, sont certainement des plus acceptables, et, de plus, elles sont des plus habilement choisies, étant donné le public auquel elles étaient destinées. Elles ont été écoutées et n'ont donné lieu qu'à de rares protestations. Ce résultat peut être considéré comme un des plus étonnants succès de parole qu'ait remportés M. Gambetta.

Nous aurions bien d'autres considérations et des meilleures à ajouter à celles qu'a invoquées le chef de la gauche, mais nous voulons nous borner à prendre acte de ces déclarations, qui, pour la première fois, se produisent sous une forme aussi nette et aussi catégorique. Nous ne tenons point pour le moment à rechercher ce qui, dans le discours de M. Gambetta, peut paraître moins correct.

N'est-il pas évident, en effet, que prononcé la veille même de l'ouverture de la session extraordinaire du parlement, un pareil discours engage absolument son auteur, et que dès lors il ne tiendra pas à lui que cette session ne soit consacrée tout entière à des discussions graves et sérieuses? Nous avons confiance qu'il en sera ainsi, bien que la *République française* paraisse encore être d'un avis opposé, et on peut être assuré que le pays ne demande pas autre chose.

M. Léon Say, ministre des finances, a fait les plus intéressantes communications à la commission du budget. Il voulait faire connaître son appréciation du projet de réforme financière que la commission discute en ce moment. Avant de procéder à l'examen de ce projet il a fourni sur la situation budgétaire et sur certains projets qu'il va déposer, d'utiles renseignements.

D'après le ministre, la plus-value de 107 millions sur les impôts et revenus indirects, pendant les premiers trois trimestres de l'année courante, n'est pas une augmentation normale. On sait que, suivant l'usage, les évaluations pour 1876 ont été basées sur les recettes de 1874. Mais l'exercice 1874 n'était pas normal; il n'avait bénéficié qu'en partie des créations ou augmenta-

tions d'impôts. Pour chiffrer la plus-value réelle de l'exercice 1876, il conviendrait donc de prendre pour base les recettes de 1875, le premier exercice où les impôts établis aient produit complètement leur effet, et ce mode de comparaison donne, pour 1876, non pas une plus-value de 107 millions, mais seulement 20 millions pour les trois premiers trimestres, et probablement 30 millions pour l'année entière. De plus les 107 millions déjà encaissés en excès des prévisions ne constituent pas un excédant d'exercice. Ils sont déjà absorbés par 82 millions de crédits supplémentaires, adoptés ou présentés, et par 40 millions de crédits que présentera le ministre. De telle sorte qu'en tenant compte de la plus-value réalisée ou espérée des annulations de crédit, et de 10 millions à ajouter par suite du mode de comptabilité écrite, M. Léon Say paraît compter seulement pour l'exercice 1876, sur un excédant d'exercice, c'est-à-dire sur un boni liquidé et parfaitement disponible, de 18 millions.

Voici maintenant le plan du ministre. Il proposera à la Chambre d'appliquer cet excédant de 18 millions à une diminution des taxes postales et télégraphiques. Lorsque plus tard, et à une époque indéterminée, la conversion de la rente 5 0/0 sera effectuée, il profitera du bénéfice de cette opération pour supprimer l'impôt de la petite vitesse. Quant à la diminution ou à la suppression de certains impôts de consommation, M. Léon Say est d'accord avec la commission pour la faire, au fur et à mesure des plus-values devenues disponibles. Mais on voit, dit le *Temps*, qu'il diminue beaucoup, trop peut-être, le chiffre de ces augmentations de recettes. Si dans une mauvaise année, comme en 1876, la plus-value réelle est, à son compte, de 30 millions seulement, il n'y a pas exagération à espérer le double dans une bonne année.

Quant aux critiques adressées par M. le ministre des finances au projet de réformes de l'impôt actuellement en discussion, bornons-nous à constater que M. Léon Say condamne l'impôt sur la Rente, comme contraire au contrat d'emprunt signé par l'Etat et comme nuisible au point de vue financier; qu'il se montre contraire à une révision radicale de la législation sur les patentes; enfin, que tout en appuyant la séparation du contingent de la propriété bâtie, du contingent de la propriété non bâtie, il paraît autant que nous pouvons en juger par un compte-rendu sommaire, en

désaccord absolu avec le projet en discussion sur le but de cette séparation. On sait que ce projet tend à transformer l'impôt sur la propriété bâtie, d'impôt de répartition qu'il est maintenant, en impôt de quotité. Actuellement le nombre et la valeur des propriétés bâties augmentent constamment, sans que le Trésor en profite. Le chiffre total de l'impôt foncier perçu par l'Etat sur ce genre de propriété reste invariable. Par exemple, dans Paris, telle plaine où on pu cueillir des bluets et des coquelicots dans des champs de blé est actuellement couverte en entier de constructions de premier ordre, sans que le chiffre total de l'impôt foncier de la commune de Paris se soit accru comme s'accroissait le produit, par transformation des champs en rues bâties. Le projet ferait bénéficier l'Etat d'une part de cette plus-value. M. le ministre des finances nous semble avoir reculé devant l'impôt de quotité sur la propriété bâtie, et avoir absolument renoncé aux recettes que ce changement pourrait en tirer.

CORRESPONDANCE

Versailles, 30 octobre.

Aucune nouvelle importante venant de l'extérieur n'est arrivée aujourd'hui. On attend les détails sur l'entrevue que le général Ignatieff aura aujourd'hui avec le Sultan.

Il revient de divers côtés que l'ambassadeur s'en tiendra à la demande d'un armistice de six semaines.

On a la confiance que cette demande sera agréée par la Porte, bien que sur ce point les ministres du Sultan n'aient pas encore laissé percer leurs intentions définitives. Aussi la confiance dans le maintien de la paix ne fait que s'accroître.

On commence à discuter quel sera le lieu où se réunira la Conférence, chargée durant l'armistice, de régler les conditions de la paix.

On remarque que les représentants et les organes du gouvernement Russe tiennent un langage de plus en plus pacifique et assurent que le Czar est fermement résolu à maintenir la paix. L'appel de différents ambassadeurs à Livadia où ils vont conférer avec l'empereur et le prince Gortchakoff témoignent évidemment du désir d'une entente.

M. le baron Baude a eu, avant son départ pour Rome des conférences avec M. Dufaure, ministre des cultes, et M. le duc Decazes. Il partira demain soir pour Rome. On pense qu'il remettra incessamment ses lettres de créance au Saint-Père.

INFORMATIONS

L'industrie allemande voudra-t-elle répondre à l'invitation que nous lui avons

dressée, comme à l'industrie de tous les autres pays, de prendre part au grand concours qui s'ouvrira à Paris en 1878 ? La Liberté a développé l'autre jour les motifs qui doivent la déterminer à se rendre à notre appel. Une dépêche de Berlin annonce que le ministre du commerce de Prusse vient d'adresser aux Chambres de commerce une circulaire pour leur demander ce qu'elles sont disposées à faire à cet égard. Le ministre insiste sur les avantages d'une participation de l'industrie allemande à notre Exposition universelle; mais en même temps il laisse entendre que si elle se décide à se mesurer avec les industries des autres nations, il importe qu'elle ne néglige rien pour montrer ce dont elle est capable.

(Liberté).

Chaque matin une feuille nouvelle paraît à Paris. Tous les murs y sont couverts d'affiches multicolores qui nous en promettent d'autres encore. La nuit du 8 août n'est pas plus riche en étoiles filantes que cette fin d'octobre en éclosions de journaux de toutes nuances. On aurait compris qu'il en fût ainsi après la levée de l'état de siège, lorsque l'autorisation préalable avait disparu, et que les élections récentes venaient de renverser profondément les partis. Rien de pareil n'eut lieu cependant, et c'est à peine si deux ou trois journaux apparurent alors et disparurent presque aussitôt, sans avoir fait grand bruit. Seuls les Droits de l'Homme et la Tribune ont pu prolonger leur existence. Ils représentaient l'intransigeance dans ce qu'elle a de plus violent et de plus absolu. On pouvait croire que cette publicité serait suffisante pour un groupe politique qui compte à peine vingt-cinq représentants dans le Parlement. Mais point; et coup sur coup nous avons vu surgir le Ralliement, de M. Tolain, l'Homme libre, de M. Louis Blanc, et voici que l'on annonce également un nouveau journal de M. Naquet.

D'autre part, les bonapartistes auront deux nouveaux représentants dans la presse parisienne, la Nation et le Droit du Peuple. Assurément toutes ces générations ne sont rien moins que spontanées, et elles ne peuvent prétendre répondre à la seule nécessité de défendre des intérêts et des droits qui n'avaient point jusqu'ici de défenseurs. S'il en est ainsi, il faut admettre alors que leur apparition est un signe certain des progrès de l'individualisme dans les partis extrêmes, et par conséquent de la désagrégation de plus en plus grande qui se fait chez eux.

Tous ces nouveaux journaux sont évidemment destinés à disparaître au premier jour, sans public et sans lecteurs.

On croit qu'à la rentrée du Parlement, M. le ministre de la guerre déposera sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi tendant à régler le traitement des aumôniers militaires d'après les principes de la loi de 1874.

Nous souhaitons que le Gouvernement prenne cette initiative et nous ne désespérons pas de voir la Chambre des députés lui donner une suite équitable.

(Moniteur universel).

Voici quelques détails sur la réunion de Belleville.

La réunion était présidée par M. Métiervier. M. Gambetta, placé sur l'estrade, a pris la parole vers neuf heures. On a remarqué tout d'abord qu'il n'appelait plus ses électeurs de Belleville citoyens. Cette formule a disparu de son langage.

M. Gambetta avait à peine achevé son discours que M. Buffenoir, qui vise à se créer une popularité de mauvais aloi par des excès de langage, a demandé et obtenu la parole. Il en a vite abusé, pour déclarer qu'à ses yeux la Commune était légitime.

A ce moment-même, M. Gambetta a repris la parole pour s'écrier : Non. Puis

il a affirmé que M. Buffenoir, son adversaire d'aujourd'hui, était un flatteur d'autrefois qui lui demandait une situation dans le journal qu'il allait fonder, et qu'il l'avait éconduit. Il aurait même ajouté que ce farouche intransigeant, qui trouve légitime la Commune, était pendant l'insurrection de 1871 à Versailles.

Cet incident a provoqué une altercation au pied de la tribune, sur l'estrade même, puis un tumulte général, et M. Métiervier alors a levé la séance.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

L'association de Saint-François de Sales.

Cette grande œuvre de foi, de charité et de salut public, est née en 1857, d'un désir exprimé en 1856 par notre très-saint Père le Pape Pie IX. Je voudrais, disait-il, voir s'établir dans les contrées catholiques une sorte de Propagation de la foi à l'intérieur pour aider le clergé à défendre et à conserver la religion, en face des attaques chaque jour croissantes de l'impiété révolutionnaire, des actes maçonniques, de la mauvaise presse et de la propagande protestante.

De cette parole est née l'Association catholique de Saint-François de Sales, pour la conservation et la défense de la foi dans les pays catholiques. Elle a été accueillie immédiatement par un grand nombre d'évêques. Aujourd'hui, deux diocèses seulement ne la possèdent point encore officiellement.

II

Son organisation est des plus simples. A Rome, un cardinal-protecteur, représente l'œuvre auprès du Saint-Siège, et lui conserve son caractère catholique, apostolique-romain. A Paris (1), un Conseil central, présidé par Mgr de Ségur, correspond dans chaque diocèse avec un représentant officiel de l'évêque, qui prend le nom de Directeur diocésain. Celui-ci propage, développe, vivifie l'œuvre par tous les moyens possibles; il tâche de l'établir dans tous les cantons du diocèse, au moyen de Sous-Directeurs diocésains et de Comités de dames. Il reçoit et transmet les demandes de secours. (2)

L'œuvre est organisée par dizaines comme la Propagation de la foi. Chaque chef de dizaine a droit au Bulletin mensuel, qu'il tâche de faire lire exactement à tous ses associés. La cotisation est fixée à un minimum d'un sou par mois, douze sous par an, et le Directeur diocésain se charge de recueillir les collectes pour les transmettre au Conseil central.

Le grand moyen de propagande recommandé à tous est la lecture et la diffusion continuelle du Bulletin.

III

Les aumônes recueillies par l'œuvre soutiennent les quatre principales espèces d'œuvres religieuses capables de réaliser plus directement le but de l'Association. 1° la fondation, le soutien, le développement de toutes les œuvres d'éducation et de persévérance chrétiennes : asiles, écoles, patronages, ouvroirs, cercles de jeunes ouvriers, œuvres militaires, etc.; 2° la diffusion des bons livres populaires, des bibliothèques paroissiales, des opuscules de propagande; 3° la prédication des missions et retraites populaires, soit dans les villes, soit dans les campagnes; 4° enfin l'assistance en argent aux églises tellement pauvres, que la célébration du culte divin y devient presque impossible, ainsi que la sanctification du dimanche.

L'urgence de ces secours n'est, hélas ! que trop manifeste dans la plupart de nos diocèses, que ravage la propagande du mal et de l'erreur; dans les autres, où la foi et les mœurs sont florissantes, l'œuvre demande plus qu'elle ne donne, et c'est l'honneur de ces bons pays.

(1) Le Secrétariat général est à Paris, Passage Sainte-Marie, 11 bis (rue du Bac, 60).

(2) Dans le diocèse de Cahors le directeur diocésain est M. Blavier, vicaire général.

IV

Les Indulgences et faveurs spirituelles accordées à l'Association sont incomparables (1). Pour les gagner et pour être membres de l'œuvre, il faut donner au moins douze sous par an, et réciter autant que possible chaque jour un Ave Maria et une invocation à Saint-François de Sales, en union avec tous les associés.

V

En 1875, l'Association a distribué en France seulement une somme de 375,491 fr. 35 c., représentant : 345 secours en espèces pour des écoles, principalement dans les campagnes;

283 secours pour des missions; 141 pour des patronages et des œuvres ouvrières; 52 pour des œuvres militaires; 86 pour des églises menacées d'interdiction; 38 pour des bibliothèques, etc.

Dans la même année, le Secrétariat a expédié pour 107,581 fr. 10 c. de bons livres et d'objets de piété, principalement de crucifix. Il y a été fait 2,676 envois représentant autant de missions et de bibliothèques paroissiales, ouvrières, militaires, d'hôpitaux, de prisons, etc.

Depuis son introduction dans le diocèse de Cahors (1858) jusqu'au 31 décembre 1876, l'Association de Saint-François de Sales en a reçu : 4,984 fr. 50 et elle lui a donné : 5,823 84

Une œuvre aussi belle et aussi utile ne devrait-elle pas recueillir les sympathies et le concours de tous les prêtres, de tous les bons catholiques, de tous ceux qui ont à cœur le salut de la patrie et le triomphe de l'Eglise? Avec un peu d'initiative, on peut l'établir promptement et partout, en demandant au Secrétariat général les renseignements et documents nécessaires.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Nos ateliers étant fermés le jour de la Toussaint, le Journal du Lot ne paraîtra pas Jeudi.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Le ministre de la guerre a adressé une circulaire relative aux diverses opérations restant à accomplir pour l'appel des engagés conditionnels d'un an, dont la mise en route doit s'effectuer le 8 novembre.

Voici celle des dispositions qui n'avaient pas encore été publiées :

Désignation des corps.

Je recommande que, dans tous les corps d'armée, les engagés conditionnels soient répartis entre le plus grand nombre de corps possible.

A moins de circonstances exceptionnelles, les régiments d'infanterie ne devront pas recevoir plus de 60 hommes, et les régiments de cavalerie plus de 30. On évitera d'affecter à des corps de cavalerie légère les jeunes gens d'une taille trop élevée.

Les corps d'armée dont les régiments de cavalerie ne pourront recevoir tous les engagés; verseront leur excédant dans les régiments de cavalerie des corps d'armée voisins et dans les corps de cavalerie indépendants à proximité.

Toutes les fois qu'il y aura lieu d'affecter des engagés conditionnels à un corps de troupe stationné dans une autre région cette mesure sera préalablement concertée entre les généraux commandant les régions intéressées.

Les élèves diplômés des écoles vétérinaires, quelle que soit leur taille, seront reçus à s'engager pour des corps de troupes à cheval, sans être tenus de justifier de connaissances en équitation. Les généraux commandant les corps d'armée

(1) Voir l'opuscule : Trésors spirituels, édité par le Secrétariat général.

désigneront les corps où ils devront être reçus et où leurs connaissances spéciales pourront être utilisées.

Les élèves de l'Ecole centrale des arts et des manufactures, des Ecoles des arts et métiers et de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, seront, sur leur demande, admis à servir dans les régiments du génie. Par suite, la proportion des jeunes gens à admettre dans l'arme en dehors de ces écoles, sera réduite à 1/10.

Le 4^e régiment du génie ne devant pas recevoir d'engagés conditionnels cette année, les engagés seront affectés aux trois autres régiments, suivant la répartition adoptée pour l'année dernière.

Les escadrons du train des équipages militaires stationnés à Paris, Lyon et Versailles ne doivent pas recevoir d'engagés conditionnels d'un an. Les jeunes gens des départements de la Seine et de Seine-et-Oise qui voudront servir dans cette arme, seront répartis entre les 9^e, 10^e et 11^e escadrons, et ceux du 14^e corps d'armée et du département du Rhône seront affectés au 13^e escadron.

Les étudiants en médecine et les étudiants en pharmacie, qui réunissent les conditions d'aptitude pour être admis à faire leur volontariat dans un hôpital militaire, seront répartis entre les sections d'infirmiers militaires désignés ci-après :

La 1^{re} section, à Lille, recevra ceux du gouvernement militaire de Paris et du 2^e corps d'armée;

La 4^e section, à Lyon, recevra ceux des 7^e, 8^e, 12^e et 13^e corps d'armée;

La 15^e section, à Marseille, recevra ceux des 14^e et 17^e corps d'armée et du département du Rhône;

La 17^e section, à Toulouse, recevra des 15^e, 16^e et 18^e corps d'armée;

La 22^e section, à Paris, recevra ceux des 3^e, 9^e, 10^e et 11^e corps d'armée;

La 24^e section, à Versailles, recevra ceux des 1^{er}, 4^e, 5^e et 6^e corps d'armée.

Il convient d'ajouter à la nomenclature des jeunes gens qui, en raison de leur profession, peuvent être reçus dans les sections de commis et ouvriers militaires d'administration et d'infirmiers militaires à raison de 10 par corps d'armée, les employés d'administrations publiques et les clercs de notaire, d'avoué et d'huissier.

Les engagements seront contractés pour les sections désignées dans la circulaire du 7 octobre 1875, à l'exception de la 23^e section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Vincennes, qui sera remplacée par la 22^e section, à Paris.

Une décision ministérielle en date du 14 août 1876 ayant prorogé d'une année le délai accordé aux jeunes gens qui se présentent aux examens d'admission à l'Ecole spéciale militaire de St-Cyr, il y aura lieu, conformément aux dispositions prises à l'égard des candidats à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole forestière, qui se trouvent dans les mêmes conditions, de les admettre, après l'engagement, au bénéfice des sursis.

La loi du 31 décembre 1875 ayant spécifié que des sursis pourraient être accordés aux élèves des Ecoles d'agriculture subventionnées par l'Etat et aux élèves des Ecoles supérieures de commerce subventionnées par les Chambres de commerce et agréés par le ministre de la guerre, le droit au sursis prévu par l'article 57 de la loi du 27 juillet 1872, sera étendu aux élèves des écoles suivantes, savoir :

Ecoles d'agriculture : L'Institut agricole de Beauvais et l'Institut agronomique de Lille.

Ecoles supérieures de commerce : Celles de Paris, Rouen, Le Havre, Lille, Lyon et Marseille.

MISE EN ROUTE.

La mise en route aura lieu le 8 novembre. Les engagés conditionnels destinés aux régiments qui doivent prochainement quitter Paris et Lyon, pour rentrer sur

le territoire de leur région, seront exceptionnellement dirigés sur le dépôt de ces corps en attendant l'arrivée des bataillons actifs.

VISITE A L'ARRIVÉE AU CORPS.

Les engagés conditionnels d'un an n'étant plus assujettis à une deuxième visite corporelle au moment de leur engagement, devront être examinés avec le plus grand soin à leur arrivée au corps. Ceux dont l'aptitude au service pourrait paraître douteuse, seront déferés sans délai aux commissions spéciales de réforme, qu'il y aura lieu de réunir à cet effet du 9 au 18 novembre. Les présidents de ces commissions m'adresseront le 20 novembre un état conforme au modèle n° 6 annexé à l'instruction du 6 novembre 1875 et modifié par la note ministérielle du 9 mai 1876.

Par décret, en date du 27 octobre, notre compatriote M. Delord, vient d'être nommé juge au tribunal civil de Toulouse.

Il s'est produit depuis la guerre un grand nombre de désastres dans le notariat; la fièvre de la spéculation qui envahit toutes les classes ne l'a pas épargné, et les ruines se sont accumulées. Ainsi la moyenne annuelle des destitutions, qui ne dépassait pas en 1870 12 ou 13, s'est élevée progressivement à 19, 20 et 28. Cette situation a frappé M. le garde des sceaux; et dernièrement a paru dans le Journal officiel une longue circulaire qu'il vient d'adresser à MM. les procureurs généraux, rappelant que l'ordonnance de 1843 défend expressément aux notaires « de se livrer à aucune spéculation de Bourse ou opération de commerce, banque, escompte et courtage; de s'immiscer dans l'administration d'aucune société, entreprise ou Compagnie de finances, d'industrie ou de commerce; de s'intéresser personnellement dans aucune affaire pour laquelle ils prêtent leur ministère; de placer en leur nom personnel les fonds qu'ils ont reçus à condition d'en servir l'intérêt; et enfin de se constituer garants des prêts faits par leur intermédiaire.

M. le ministre de sa justice invite en conséquence MM. les procureurs généraux à se faire remettre, d'ici au 1^{er} janvier prochain, par leurs substituts, pour lui être adressés ensuite, des rapports signalant les causes générales et locales de tous les abus pouvant exister dans chaque canton ou arrondissement.

Empressons-nous d'ajouter, que le département du Lot est un de ceux où l'on n'a pas à signaler, depuis longtemps des actes pareils aux faits qui ont motivé la circulaire de M. Dufore.

On annonce, dit l'Avenir militaire que l'état-major général s'occupe activement de l'élaboration d'un projet de loi sur l'état des sous-officiers, projet que M. le général Berthaut déposera sur le bureau de la Chambre dès la rentrée.

De son côté, l'initiative parlementaire produira également une proposition sur le même objet, signée par un grand nombre de députés de tous les groupes et présentée par M. Laisant.

Il faut espérer qu'on trouvera enfin la solution de la difficile et importante question des sous-officiers.

Les volontaires d'un an qui ont terminé leur temps de service militaire et ont satisfait aux examens de sortie, seront mis en route le 4 novembre pour rentrer dans leurs foyers.

M. Waddington a informé officiellement M. Fourcaud, maire de Bordeaux, que le budget de l'instruction publique contribuera pour la somme de 1,100,000 fr. dans les dépenses votées par le conseil municipal pour la fondation du nouveau lycée et de la Faculté.

Mairie de Cahors. LYCÉE.

NOMINATIONS obtenues par les Boursiers de la Ville ou du général Galdemar, à la distribution des prix en 1876.

CANTAREL. — Concours académique, 1 accessit, discours latin, 1 accessit d'excellence, 1^{er} prix d'honneur, discours latin, 2^{es} prix, 5 accessits.

GIRARDEAU. — 1^{er} prix, 1 accessit. GAYET. — 1^{er} prix, 2 accessits, 1 accessit d'excellence.

DELPECH. — 10 prix, 1 accessit, 1 prix d'excellence.

MARATURCH. — 3 prix, 5 accessits, 1 prix d'excellence.

GRÉGOIRE. — 2 prix, 2 accessits.

TINEL. — 2 prix, 3 accessits, dont 1 accessit d'excellence.

CRUDY. — 4 prix, 1 accessit.

MARTEFON. — 2 accessits.

BENATRE. — 3 prix, 1 accessit.

DELFOUR. — 1 accessit.

CASTAGNE. — 1^{er} prix, 3 accessits.

BARRIETIS. — 1^{er} prix, 1 accessit.

ROSSIGNOL. — 3 prix, 6 accessits, dont 1 prix d'excellence.

Les trois élèves dont les noms suivent ont été nommés Boursiers pour prendre rang dès le mois d'octobre.

Ils ont obtenu les nominations ci-après :

COSSÉ, Justin. — 2 prix, 5 accessits.

CLAVIÈRES, Louis. — 2 prix, 4 accessits, dont 1 accessit d'excellence.

GRENAT, Pierre. — 3 prix, 3 accessits.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

Les industriels de notre ville n'ont qu'à se bien tenir sur leur garde. Après les horlogers, les coiffeurs, hier, dans la journée, c'était les boulangers qu'un individu, arrivé le matin d'Auch s'était promis d'exploiter.

Cet individu se présentait chez les boulangers, les pria de vouloir bien lui échanger 100 fr. de menue monnaie qui le gênait pour faire son voyage, contre un billet de banque de même valeur.

Le premier chez qui il se présenta, ne voulut point se défaire du billet avant d'en avoir l'équivalent. Bien lui en prit, car l'individu voyant qu'il n'avait point eu la chance de tomber sur une dupe, décampa brusquement laissant notre industriel, tout ébahi de cette

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XIV.

(Suite.)

— Votre mère, peut donc ne pas me haïr ? Elle m'a donc pardonné ? Et vous, Béatrix, me pardonnez-vous à votre tour ?

— Moi ? Que dites-vous ? Ma reconnaissance...

— Ce n'est pas assez, et ce n'est pas là ce que je vous demande, s'écria Visconti en prenant dans ses mains tremblantes la main de Béatrix, à quoi bon dissimuler plus longtemps ? Sachez donc, Béatrix, que du moment où je vous ai vue... Mon destin est irrévocablement fixé... J'attends à mon tour de votre bouche un ar-

— C'est lui, et il s'est adressé à mon père parce que, n'étant plus en faveur

sortie subite. Mais notre homme ne se découragea pas de cette première tentative infructueuse.

Il se rend dans un autre quartier où, avisant une boulangerie, il y entre, et recommence à débiter sa petite histoire. Le second boulanger, moins bien avisé que le premier, lui donna le billet de banque, et attendit que l'inconnu lui comptât la monnaie.

Dans l'intervalle, celui-ci avait mis le billet dans une enveloppe de lettre et enfermé le tout dans sa poche.

Le boulanger, voyant que notre homme ne se pressait pas de le satisfaire, lui en fit l'observation, ajoutant que s'il ne voulait pas faire l'échange, il voulait bien au moins lui remettre son billet.

L'adroît filou lui dit alors qu'il avait réfléchi, qu'il gardait son argent et allait lui remettre le billet. En effet, il lui donna une enveloppe que le boulanger crut contenir le billet, mais quelques instants après il s'aperçut qu'il avait été victime d'une escroquerie.

Le boulanger se rend immédiatement à la gare où recourant son homme, le fit arrêter par le gendarme de service au moment où il se disposait à prendre le train d'Auch.

Dans le parcours de la gare à la prison, le voleur trouva le moyen d'échapper à son gardien. Il n'alla heureusement pas bien loin et fut repris presque immédiatement par un soldat du 9^e de ligne.

Famille Courtois.

Mercredi 1^{er} et jeudi 2 novembre, à la demande générale du public, grandes représentations choisies et extraordinaires. Grande soirée camaléonnienne.

42 tours chinois, par M. Courtois père. 600 étrennes ou cadeaux aux spectateurs.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS.

Nérac, 28 octobre.

Blé, prix moyen, 22 fr. 65 l'hect.

Mais, 18 fr. l'hect.

Avoine, 13 fr. l'hect.

Villeneuve, 28 octobre.

Prunes impériales, de 40 à 45 fruits au 1/2 k. 160—180.

Prunes surchoix, de 50 à 55 fruits au 1/2 k. 110—115.

Prunes choix, de 60 à 65 fruits au 1/2 k. 80—82.

près de vie ou de mort.

La jeune fille tremblait comme une feuille et essayait de dégager sa main. Tout à coup Marco, frappé par une nouvelle idée la laissa échapper, et changeant de visage, il lui demanda d'un ton sévère après quelques instants de silence :

— Dites-moi : ce Lupo n'est-il pas écuyer d'une personne que vous m'avez nommé il y a quelque temps.

— Oui, c'est un de ses écuyers.

— De qui ?

— De lui... De votre cousin... De ce cavalier, répondait la jeune fille, qui n'osait pas prononcer le nom de son fiancé.

— Dites-moi donc de qui il est écuyer.

— D'Ottorino, dit-elle, en rougissant.

— Maintenant répondez-moi, comme vous répondriez à un confesseur au lit de mort, ajouta Marco d'une voix saccadée et tremblante, est-ce pour faire plaisir à ce jeune homme que vous êtes venu me demander la grâce de Lupo ?

— C'était mon père qui devait vous la demander.

— Ce n'est pas la question. Dites-moi si c'est lui qui vous a poussé à cette démarche.

LE GÉNÉRATEUR DU TEMPLE.

On lit dans la Liberté :

Le général Du Temple, l'ex-député de l'extrême droite, est un mécanicien hors ligne. Les machines à vapeur vont lui devoir la solution de ce problème : la légèreté unie à la puissance.

Le générateur qu'il vient d'imager se compose d'une marmite ou chaudière sur laquelle viennent s'implanter une forêt de petits tubes de la grosseur d'une plume d'oie et enchevêtrés les uns dans les autres. Cet appareil, à première vue, figure un porc-épic. La flamme du foyer enveloppe toute cette chevelure tubulaire, dont l'échauffement presque instantané produit, à l'intérieur du générateur, des quantités de vapeur. Le générateur Du Temple pèse 60 kilogrammes et donne une force de dix chevaux vapeur. Ces résultats ont été vérifiés pratiquement, c'est-à-dire à l'aide du frein : ils sont merveilleux.

Les machines Mery-Wheater, que tout le monde a pu voir fonctionner dans les incendies, passaient pour avoir répondu à tous les desiderata : pour beaucoup d'ingénieurs, on ne pouvait faire plus léger. Ces machines pèsent 30 kilogrammes par force de cheval, tandis que le générateur Du Temple ne pèse que 6 kilogrammes. Il permet, naturellement, une grande économie de combustible.

M. le général Du Temple s'occupe en ce moment d'apporter à son générateur les derniers perfectionnements de détails; la production extrêmement rapide de la vapeur d'eau oblige de faire manœuvrer quelques robinets à main; il ne s'agit plus que d'assurer le fonctionnement automatique de ces robinets.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 30 octobre, soir.

Aujourd'hui Versailles est en mouvement. A une heure, ses rues et ses places regorgeaient de sénateurs et de députés affairés et fidèles à leur poste, quoique, à vrai dire, les séances du Sénat et de la Chambre ne doivent pas présenter un intérêt di-primo-cartello. Mais, n'importe, et comme à toutes les premières, on tient à se montrer.

Au Sénat, à part la proclamation de M. Dufaure, comme sénateur inamovible, il y a peu de choses à signaler; après le tirage au sort des bureaux, le Sénat fixe son ordre du jour et décide

après de vous, il ne se croyait pas certain...

— Ah! vous connaissez tous ses secrets! et quand l'avez-vous vu?

— Avant de venir ici.

— Et vous le voyez tous les jours, n'est-ce pas? Et la promesse... Que vous lui avez faite... Dites-moi... Était-elle sincère? L'aimez-vous? Parlez, répondez au nom de Dieu.

Béatrix épouvantée, se taisait.

— Vous ne le niez donc pas? s'écria-t-il.

— Non, je ne le nie pas, répondit-elle d'une voix faible, il doit être mon époux.

— Mort et damnation! rugit Marco en frémissant de rage, et arrachant la lettre des mains de Béatrix, il la lui jeta d'un air furieux.

La pauvre enfant sentit ses genoux chanceler, son regard s'obscurcir, et elle tomba évanouie.

Visconti la regarda quelque temps d'un oeil méchant et sanguinaire, il porta par un geste involontaire, sa main à son poignet, mais il l'en retira aussitôt. Il plaça la lettre dans la ceinture de Béatrix et sortit précipitamment par une porte secrète qui s'ouvrait sur une cour intérieure.

Eprouvant en ce moment un besoin impérieux de se mouvoir, de respirer à

que sa prochaine séance aura lieu lundi prochain. La séance de la Chambre offre un peu plus d'intérêt; l'élément étant plus jeune, l'activité y est plus grande. L'événement du jour est la fixation de la discussion de la proposition Gatineau. Les avis sont partagés dans les bureaux des 3 groupes de la gauche. M. Dufaure déclare qu'il ne s'opposera pas à la discussion de cette proposition, ni à une demande d'urgence.

En séance publique, M. Lisbonne demande que la discussion de la proposition Gatineau soit fixée à vendredi. La Chambre adopte cette date sans débat.

Plusieurs membres de la gauche avaient, paraît-il, l'intention de provoquer une explication de M. le duc Decazes. Au cours de la séance, M. Dufaure aurait déclaré que M. le ministre des affaires étrangères était prêt à répondre aux questions qui pourraient lui être adressées. On s'attendait donc à une question suivie d'une réponse immédiate. La gauche a, paraît-il, changé d'opinion, ou plutôt a renvoyé son interpellation de 2 ou 3 jours, car la séance s'est terminée sans incident.

Au Sénat, on parla de la candidature de M. le général Borel, ancien chef d'état-major du maréchal de MacMahon et de celle de M. Claude Bernard. Ce sont deux candidats des gauches qui ont à cet effet entamé des négociations avec les bonapartistes. Le centre droit paraît disposé à accepter le général Borel ou le général Chabaud-Latour. A droite, on acclame le nom de M. Chesnelong.

En somme, ces deux séances d'ouverture n'offrent que peu d'intérêt. C'est, du reste, ce qui arrivera plus d'une fois pendant le cours de cette session... extraordinaire, presque entièrement consacrée à l'aride discussion du budget.

Les nouvelles de l'extérieur ne sont pas mauvaises aujourd'hui. Le discours de l'empereur d'Allemagne à l'ouverture du Reichstag est pacifique et constate que les relations de l'Allemagne avec les puissances étrangères sont bonnes, principalement avec la Russie et l'Autriche. Quant aux nouvelles du théâtre de la guerre, elles montrent que la situation des Serbes est désespérée. On attend toujours la réponse du sultan à la proposition d'armistice présentée par le général Ignatieff. Cette réponse ne sera pas faite avant quelques jours.

l'aise, il s'élança sur un cheval qui se trouvait là sellé et prêt à partir et le dirigea au galop sur la première voie qui s'offrit à lui.

De tant d'écuyers qui devaient l'escorter, ce fut à peine si un seul put l'accompagner et le suivre de loin, sans pouvoir jamais le rejoindre.

Cette âme était si violente que, dans le premier feu de la passion, le présent lui faisait oublier le passé et l'avenir et l'absorbait tout entier.

Il partit comme s'il eût fui devant un ennemi menaçant; mais l'ennemi galopait en groupe, l'étréignait et ne lui laissait ni trêve, ni repos.

Dans cette course échevelée au milieu des ténèbres, la fraîche brise de la nuit le calmait un peu. Il courait avec frénésie et n'entendait autour de lui que le bruit des pas de son cheval et les sifflements du vent qui faisait flotter en arrière ses cheveux baignés de sueur.

Le généreux coursier lancé à toute bride, les flancs ensanglantés par l'éperon dévorait la route, galopait sans cesse et sans direction déterminée. Il traversait les champs, les bois, sautait les buissons et les fossés au risque de se tuer contre un tronc d'arbre ou de tomber dans un précipice. Le cavalier qui, dans la rapidité de cette course, dans ces bonds et

Bourse de Paris

Cours du 31 octobre.

Rente 3 p. %..... 70.00
1/2 p. %..... 98.95
5 p. %..... 103.50

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 30 oct., Cloture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5%.

Le tome I. des Oeuvres de P. L. Courier publiés avec une remarquable préface de M. F. Sarcy, et auxquelles des discussions récentes donnent un piquant intérêt d'actualité, vient de paraître dans la Nouvelle Bibliothèque classique des Éditions Jouaust, à 3 fr. le volume, entreprise récemment par la Librairie des Bibliophiles (rue Saint-Honoré, 338, à Paris). On peut prédire un véritable succès à cette publication qui, sans parler du soin exceptionnel avec lequel elle a été imprimée, a le grand mérite de l'opportunité.

La collection, à laquelle se rattachent les Oeuvres de Courier joint le luxe au bon marché, elle donne, pour un prix très-ordinaire, des volumes exécutés dans les plus belles conditions typographiques, et met ainsi les éditions de bibliophiles à la portée d'un plus grand nombre d'amateurs. — La Nouvelle Bibliothèque classique, qui s'attache à ne publier que des textes authentiques, conservés dans leur physionomie originale par le maintien de l'orthographe du temps, et élucidés par les notes les plus indispensables, comprendra toutes les œuvres classiques qui doivent aujourd'hui former la bibliothèque d'un lettré. Elle est imprimée avec les nouveaux caractères elzéviens de D. Jouaust, qui joignent à l'élégance de la forme le mérite de ne pas fatiguer la vue, se publie dans le format in-16, en même temps format de poche et format de bibliothèque.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

Sommaire.

I. — Mémoires et Notices.

C. Tissot. — Itinéraire de Tanger à Rbat'.

II. — Communications.

V.-A. Malte-Brun. — Un géographe français au xvi^e siècle retrouvé, Pierre Desceliers et ses deux portulans.

Jules Girard. — Les Fjords de la Norvège.

Alph. Pinart. — Note sur les tumuli des anciens habitants de Vancouver.

L'abbé Desgodins. — Notice sur le Thibet.

S. Berthelot. — Nouvelle découverte d'inscriptions lapidaires à l'île de Fer.

III. — Actes de la Société.

Ouvrages offerts par la Société.

Planche

C. Tissot. — Esquisse topographique d'une partie du royaume de Fés.

Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

ces élans impétueux sentait, si je puis m'exprimer ainsi, cette vie matérielle atténuer la douleur de son âme, l'excitait de la voix et de l'éperon qu'il lui enfonçait cruellement dans les chairs. Il était comme enseveli dans une ivresse fantastique et éprouvait un désir violent de périr, de disparaître pour jamais, lui et son cheval.

Il galopait, il galopait toujours. Il s'aperçut enfin qu'il était seul; l'écuyer n'avait pu le suivre dans cette course folle et désordonnée. Il comprit que son cheval qui habitait sous lui, était épuisé de fatigue; il le vit à la clarté de l'aube tout couvert d'écume, de sueur et de sang respirer avec peine. Serrant alors la bride, il l'arrêta au milieu d'un vaste champ abandonné. Il leva les yeux vers le soleil qui commençait à poindre à l'horizon; et cette vue lui fit mal. Il débitait cette lumière qui le montrait aux regards des hommes, à ses propres regards. Les ténèbres de la nuit convenaient mieux à sa douleur. Son esprit se perdait alors dans de vastes pensées, dans un mystérieux sentiment de l'éternel et de l'infini.

(A suivre.)

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Études du Lot.

VILLE DE MADRID

Conversion de l'Emprunt 1868

Les porteurs d'obligations de l'emprunt 1868, sont informés que, par décision du Conseil municipal de Madrid, en date du 4 mars 1876, les dites obligations doivent être converties en obligations de l'emprunt 1861.

Cet emprunt, approuvé par décret royal du 21 août 1861, est garanti par les octrois, les revenus de toute nature et l'ensemble des propriétés de la Ville.

Les obligations de l'emprunt 1861 sont de 1,000 réaux (250 fr. chacune); elles sont amortissables en 37 ans et rapportent 15 fr. d'intérêts annuels. La conversion aura lieu aux conditions suivantes :

1° Cinq obligations de l'emprunt 1868 seront échangées contre une obligation de 1,000 réaux (250 fr.) de l'emprunt 1861.

2° Les primes ou obligations sor-

ties aux tirages effectués sur l'emprunt 1868 seront remboursées au moyen d'un nombre suffisant d'obligations 1861 pour en payer le montant.

3° Les coupons arriérés de l'emprunt 1868 seront échangés contre un récépissé amortissable, par voie d'enchères, au moyen d'un fonds d'amortissement annuel de 250,000 fr. au minimum.

4° Les titres, dont le nombre présenté à l'échange serait inférieur à cinq, recevront des récépissés provisoires qui pourront être réunis pour obtenir une obligation entière.

Les opérations d'échange et de conversion s'effectueront à partir du 1^{er} novembre, chez : M. HENRI DE LAMONTA, banquier, rue Taitbout, 51, à Paris, exclusivement chargé de cette conversion pour la France et l'étranger, par décision du Conseil municipal de Madrid du 11 juillet 1876.

MM. les porteurs d'obligations 1868 peuvent dès aujourd'hui, adresser directement leurs titres, par lettre re-

commandée, à M. H. de Lamonta, banquier, 51, rue Taitbout.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, sautes, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calcestruat, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhaa, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,446.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalésière du Barry.

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalésière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle

économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Névralgies, etc. — 25, r. Grammont, Paris. — B^{te} 2,50. Poste 2,70. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc. S'adresser au bureau du Journal.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors. PRIX MODÉRÉS.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris, 21, et 41, rue de Valenciennes.

RHUMES CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. N° 50 la Bouteille. — 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

AUX ASTHMATIQUES Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la POTION de M. AUBREÉ, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées n° 40 c., convaincront les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

RHUME DE CERVEAU Sa guérison immédiate par la NASALINE GLAIZE

Elle enlève de suite l'inflammation, rend la respiration libre et prévient le rhume de poitrine.

VIN CHASSAING BI-DIGESTIF DE LA NASALINE GLAIZE. Elle enlève de suite l'inflammation, rend la respiration libre et prévient le rhume de poitrine.

12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PÉRIE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...

PARIS, 6, Avenue Victoria, 6 se trouve dans les principales pharmacies.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE REVUE BI-MENSUELLE Des Questions Sociales, Politiques, Fiscales, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales. Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. PAR LIVRAISONS DE SEPT FEUILLES GRAND IN-8° 112 PAGES.

Tout abonné droit à un abonnement d'un an au BIEN PUBLIC, moyennant 56 fr. au lieu de 70.

ABONNEMENTS: 6^{mo} 24 fr. | Six mois, 12 fr. | Trois mois 6 fr. Prix du Numéro: 1 Franc.

Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M^{me} LINON FLEURISTE

Galeries de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

VENTE PAR SUITE DE FAILLITE

15 jours de vente seulement accordés par le Syndic.

Se rendre compte du bon marché réel et de la bonne qualité de ces articles.

Grand Déballage

DE

TOILES PUR CHANVRE

ARTICLES DE BLANC, SERVICE DE TABLE, HAUTES NOUVEAUTÉS, &

30 POUR 100 DE RABAIS (PRIX) 30 POUR 100 DE RABAIS (FIXE)

Ce Déballage est établi boulevard Sud, en face la Comédie.

APERÇU DES ARTICLES :

2,000 PIÈCES TOILES CHANVRES de toutes largeurs, 1^{re} qualité, 30 p. % de rabais sur les fabriq. françaises.

TOILES DE MÉNAGES pour Draps de Lits, 1^{re} qualité, 1 fr. 10 c. au lieu de 1 fr. 50.

TOILES PUR CHANVRE grande largeur, id. 1 fr. 40 c. id. 2 fr. 25.

Grand Assortiment de TOILES BLANCHES, 1 fr. 70 et 2 fr. au lieu de 3 fr.

TOILES DRAPS DE LITS une seule largeur, 6 fr. au lieu de 9 fr. — ESSUIES-MAINS, 50 c.

SERVETTES CROISÉES, de 1 fr. 20, vendues 80 c.

Assortiment complet de MOUCHOIRS BLANCS ET COULEURS pur fils, haute nouveauté, du prix de 15 et 16 fr., vendus 6, 7, 8, 9 et 10 fr. la douzaine. — CALICO ET CRETONNES, TOILE BAPTISTE en tout genre.

COUVERTURES BLANCHES, Piqués de 40 fr., vendues 15, 20 et 25 fr., tout ce qu'il y a de plus grand.

SERVICES DE TABLES, pur Chanvre, fin et gros, de 25 à 35 fr.

COUTI POUR MATELAS ET POUR COITE.

COUVERTURES DE LAINES à partir de 5 fr. et au-dessus.

LA VENTE COMMENCERA DEMAIN A 8 HEURES DU MATIN JUSQU'A 7 HEURES DU SOIR, pendant 15 jours seulement.

A VENDRE EN BLOC OU A PARCELLES LA TERRE DE PRESQUE AVEC SON VIEUX CHATEAU

célèbre dans l'histoire de la contrée, situé dans la commune de St-Médard, canton de St-Céré, dépendant de la succession de M. le Baron de Costa, de Beaulieu (Corrèze).

Cette propriété est exploitée en deux corps de domaine, d'une superficie ensemble de 145 hectares, contigus, sans enclave, répartis approximativement comme suit :

| | |
|---------------------|------------------|
| Bâtiments..... | 0 hect. 30 ares. |
| Prés..... | 9 — » — |
| Terres..... | 29 — » — |
| Vignes..... | 4 — 70 — |
| Bois chênes..... | 57 — » — |
| Bois noyers..... | 2 — 50 — |
| Châtaigneraies..... | 3 — » — |
| Pâtures..... | 40 — » — |

Le revenu matriciel est de trois mille vingt-cinq francs. On peut y nourrir de 3 à 400 brebis, les prés sont de première qualité, les bois à brûler sont recherchés dans le pays; on récolte des truffes.

L'exploitation est facile, la route départementale de St-Céré à Gramat passe à 100 mètres du château, et traverse toute la Propriété sur une longueur de 3 kilomètres.

Des eaux vives, sortant en cascade des rochers, où se trouve une belle grotte, que visitent les touristes, viennent jaillir dans la cour du château.

La vue s'étend sur les vallées de la Bave, de la Cère, et de la Dordogne; on découvre le château légendaire de Montal, les ruines gigantesques du château de Castelnau, les vieilles tours des châteaux de St-Laurent et de Turenne, et la ville de St-Céré à 4 kilomètres.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à M^e de Lamaze, notaire à St-Céré (Lot) détenteur des titres de propriété, chargé de la vente.

MARCOLS (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminemment tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastralgiques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle; reconstitue les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt: Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Marcolds (Ardèche).

La Société désire être représentée par une bonne pharmacie dans toutes les villes où elle n'a pas encore créés de dépôts.